



Communiqué de presse

6 mai 2009

Ces peupliers que la Flandre a tant voulus...

Aujourd'hui, la ministre flamande en charge de la science et de l'innovation, madame Patricia Ceysens plante, en grande pompe, les premiers peupliers chéris du VIB (*Vlaams Instituut voor Biotechnologie*). L'essai de ce fier OGM (Organisme Génétiquement Modifié) « made in Vlaanderen » sera installé pour sept années au moins (!) du côté de Zwijnaarde en vue de produire un agro-carburant de la seconde génération... Ces essais avaient d'abord été refusés, puis acceptés, par les ministres fédéraux, Paul Magnette, Ministre du Climat et de l'Energie, en charge du Développement durable et Laurette Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Nature & Progrès a eu, maintes fois, l'occasion de dire tout le mal qu'il pensait des OGM, mais aussi tout le mal qu'il pensait des agro-carburants dont une récente étude des « Amis de la Terre – Europe » vient de révéler à quel point le bilan CO₂ est une catastrophe (voir : http://www.foe.co.uk/resource/press_releases/biofuels_double_carbon_emissions_15042009.html).

Afin d'aider la presse à mieux convaincre nos amis flamands qu'ils font fausse route, *Nature & Progrès* met à sa disposition l'article qui suit, paru dans sa récente *Petite Gazette* n°77.

Des peupliers OGM en Belgique !

Cela faisait quelques années que le VIB (*Vlaams Instituut voor Biotechnologie*), le Centre Flamand de Recherche pour la Biotechnologie, tentait de forcer nos élus à accepter l'implantation d'un essai en plein champ de peupliers OGM. En dépit de l'opposition décidée de *Nature & Progrès*, c'est malheureusement chose faite à l'heure qu'il est...

Le VIB, dont les laboratoires sont installés à Gand, est le centre flamand spécialisé dans la production d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés). Fin 2007, il avait introduit, auprès, de l'autorité fédérale une demande d'essai en champ de peupliers génétiquement modifiés. La demande fut d'abord analysée par le Conseil de Biosécurité qui regroupe des

experts scientifiques et qui examine les dossiers de demandes de culture d'un point de vue exclusivement scientifique, dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Le 25 avril 2008, le Conseil de Biosécurité avait émis un avis positif sur l'essai en champ, ce qui était dans la logique des choses, ce conseil ayant pour habitude de remettre systématiquement des avis favorables.

Toutefois, le 26 mai 2008, les ministres fédéraux, le Ministre du Climat et de l'Énergie, en charge du Développement durable, et la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique refusèrent l'autorisation d'essais en stipulant que : « *nous ne sommes pas opposés à la recherche en biotechnologie, ni aux essais en champs.* »

Les ministres motivèrent leur décision en trois temps :

1. Le dossier introduit ne prévoit pas de Protocole d'évaluation spécifique des risques environnementaux de l'essai ;
2. La modification génétique des peupliers porte sur un gène marqueurs de résistance aux antibiotiques. Or la législation prévoit une élimination progressive de ces marqueurs d'ici au 31 décembre 2008. La demande d'essai qui court au-delà du 31 décembre 2008 est donc incompatible avec le prescrit légal ;
3. La consultation publique est largement négative.

Les ministres précisèrent également qu'« on ne peut plus gérer au cas par cas de tels dossiers, le cadre actuel pour l'évaluation des dossiers OGM ne prévoit pas d'avis socio-économique. Or c'est un élément fondamental afin de pouvoir prendre une décision suffisamment étayée dans le cadre du projet visant au développement de biocarburant à partir de biomasse OGM. »

Le premier refus des ministres fédéraux était on ne peut plus clair et renvoyait la demande d'essai à des analyses complémentaires. Dans leur avis, les ministres relevaient donc clairement les faiblesses du dossier en matière d'analyse des risques environnementaux, ainsi que de risque induit par la présence du gène marqueur de résistance aux antibiotiques. Ils réclamaient une analyse socio-économique du dossier. Ils répondaient alors aux interrogations des citoyens et à la nécessité d'analyser la problématique OGM sous un prisme plus large que la seule analyse du Conseil de Biosécurité.

La réaction du VIB ne se fit évidemment pas attendre. Le 12 juin 2008, il introduisit un protocole de recherche complémentaire et réintroduisit une demande. Puis, le 11 juillet 2008, le Conseil de Biosécurité remit à nouveau un avis favorable relatif au protocole de recherche complémentaire, mais les deux ministres fédéraux maintinrent leur refus.

Le VIB introduisit alors, auprès du Conseil d'État, un recours en suspension et annulation de la décision des ministres et, en décembre 2008, le Conseil d'État suspendit la décision de refus des ministres.

La saga continue...

Le 13 février dernier, les deux ministres autorisèrent donc l'essai « *sous conditions extrêmement strictes* » justifiant leur acceptation par le fait que le VIB avait introduit une nouvelle demande qui reprenait, cette fois, un protocole scientifique d'évaluation environnementale. En fait de conditions extrêmement strictes, le VIB s'était engagé à introduire de nouvelles mesures quand à la gestion de l'essai : destruction du matériel végétal sur place, enlèvement des floraisons... Le Ministre fédéral du Climat et de l'Énergie, en charge du Développement durable et la Ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique ont donc « oublié » les motifs de leur premier refus, à savoir la présence du gène marqueur antibiotique et l'absence d'analyse socio-économique...

Pourtant, cette analyse socio-économique est la base de toute la problématique des OGM ! Autrement dit, le pouvoir politique a-t-il le droit de donner des autorisations d'essais ou de cultures sans avoir même demandé l'évaluation de l'impact de ces OGM sur notre environnement social et économique ? Cet impact socio-économique n'a jamais été analysé. Le Conseil de Biosécurité, répétons-le, n'analyse les risques liés aux OGM que d'un point de vue strictement scientifique et uniquement en relation avec les thématiques de la santé et de l'environnement. Il ne s'inquiète nullement d'évaluer l'impact éventuel de ces OGM sur notre agriculture ou sur notre société, par exemple. La nécessité de créer un comité d'avis traitant la question des OGM d'un point de vue socio-économique avait pourtant fait l'objet d'un long débat, en 2008, à l'occasion du Printemps de l'Environnement organisé, précisément, à l'initiative du Ministre fédéral du Climat, de l'Énergie, en charge du Développement durable. Ce constat était la base même des recommandations du groupe OGM !

Au delà des risques sanitaires, les OGM sont à ce point invasifs qu'ils modifient toujours le modèle agricole dans lequel ils se développent. Au Canada, des régions entières sont polluées par des OGM qui empêchent définitivement toute installation de culture biologique de colza. Les risques de dissémination sont bien présents, dans le cas des peupliers, et la populiculture est une spécialité importante de notre région. Des questions restent également sans réponses car elles n'ont tout simplement pas été traitées : quelles seront les impacts de ces peupliers sur la populiculture, quels seront les risques liés aux gènes marqueurs ? Cet essai d'OGM va-t-il vraiment contribuer à améliorer l'état de notre société ? Nos concitoyens ont-ils un intérêt quelconque à voir se développer cet essai ?

Qu'est ce qui a été autorisé ?

- un peuplier pauvre en lignine

La modification génétique dont l'essai en plein champ a été autorisée par les ministres fédéraux, le Ministre du Climat, de l'Énergie, en charge du Développement durable et la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, vise à diminuer la teneur en lignine des peupliers. Quel intérêt cela peut-il bien avoir ? La lignine est l'élément qui confère sa rigidité au bois. Lors de la transformation du bois en pâte à papier, on dégrade les lignines afin de libérer la cellulose qui est le principal composant du papier. Dans le but de faciliter cette opération, l'industrie recherche donc des bois pauvre en lignine et la recherche en

laboratoire, au sujet des peupliers OGM du VIB a donc été orientée dans ce sens : les scientifiques introduisirent un gène nouveau dans le patrimoine génétique du peuplier afin de provoquer une diminution de la teneur en lignine. Il est à noter que ce peuplier a une croissance contrariée ; il pousse de façon tortueuse, la raison pour laquelle il est prévu de le cultiver en taillis. Cette culture de peupliers serait récoltée tous les cinq ans...

- un peuplier fabricant d'antibiotiques

Le gène introduit a été marqué par l'adjonction d'un marqueur antibiotique, c'est à dire d'un gène qui provoque la fabrication d'antibiotiques par la plante. Cette présence d'antibiotique facilite la sélection des plantes OGM en laboratoire. Mais, une fois que ces plantes sont cultivées, elles continuent évidemment à produire des antibiotiques, ce qui constitue un risque important pour la santé publique. Les résistances aux antibiotiques sont en effet si nombreuses qu'il a été jugé dangereux de diffuser ce type de plantes. Le législateur en a d'ailleurs interdit purement et simplement la diffusion.

- un peuplier pour fabriquer des agro-carburants

Le VIB présente son peuplier OGM comme un agro-carburant de la seconde génération. On mesure pourtant aujourd'hui de quels dégâts les agro-carburants de première génération sont responsables : pression sur le système de production alimentaire, déforestation, intensification à outrance entraînant la pollution et l'appauvrissement des sols, etc. Les défenseurs des agro-carburants refusent toujours obstinément d'admettre que c'est pourtant bien le principe même des agro-carburants qui est la source du problème. Et ils rêvent de voir apparaître des agro-carburants de la seconde génération qui gommeraient les graves problèmes amenés par ceux de la première génération...

Le VIB : une « autre » vision de la recherche...

Au début des années 80, la Flandre mit en place un système de développement industriel basé sur l'exemple d'Outre-Atlantique, en mettant en œuvre des outils qui permettraient de faciliter le développement rapide des résultats de la recherche scientifique. Deux structures virent ainsi le jour : la *Silicon Valley* dans le région d'Ypres – en référence au pôle des industries de pointe de la baie de San Francisco en Californie – et la *Genetic Valley* dans la région de Gand. Des structures de capitaux à risque furent mises en place, de même que des outils industriels. Le but de cette initiative était de faciliter le développement de *spin off*, des moyens financiers importants furent investis dans la recherche sur des techniques de pointe ; des aides importantes furent été mises à disposition des industriels...

La *Silicon Valley* se spécialisa dans le développement informatique et, plus spécifiquement, dans la mise au point de programmes de reconnaissance vocale. Ainsi fut créée la société industrielle Lernout & Hauspie dont nous connaissons tous, à présent, la fin retentissante. Ce « soufflé au fromage » avait pourtant fait l'orgueil de la Flandre entière, lors de son développement exponentiel... et sa honte, lors de sa faillite frauduleuse !

La *Genetic Valley*, ou le VIB, joua quant à lui un rôle important, et concentra des moyens énormes dans le développement du génie génétique. Un outil de recherche venait, en effet, d'être créé par le laboratoire du professeur Van Montaigu, de Gand. Il s'agissait de la transgénèse qui permettait de « greffer » n'importe quel gène à n'importe quelle plante. Marc Van Montaigu fut le premier à créer un tabac OGM. Fort de l'esprit nouveau de la *Genetic Valley*, il mit en place une prometteuse *spin off*: *Plant Genetic System* qui industrialisa rapidement la trouvaille. Mais, à peine créée, la jeune *spin off* fut vendue à un groupe agroindustriel, *Agrevo*, pour terminer finalement dans les mains de *Bayer*.

Remarquons que la mission du laboratoire du professeur Van Montaigu fut de mettre au point la technique de la transgénèse et que le rôle de la *spin off Plant Genetic System* se borna à développer industriellement la technique. A aucun moment, il ne fut question d'évaluer la technique du point de vue de la santé humaine, de l'environnement ou de l'impact socio-économique.

Ce fut une des grandes lacunes de la vision des *Valley* ! Dans le cas de la *Silicon Valley*, les risques étaient limités car, si le programme informatique présente des risques, il suffit de le désactiver et d'arrêter sa diffusion. Mais c'est tout autre chose dans le cas du vivant : si, après avoir diffusé ces fameux peupliers OGM, des problèmes graves venaient à apparaître, comment nous y prendrions-nous pour les éradiquer ?

Pour toute information complémentaire :

Marc FICHERS
***Nature & Progrès* asbl**
520 rue de Dave - 5100 Jambes
Tél. : 081/30 36 90 - Fax : 081/31 03 06
natpro@skynet.be - www.natpro.be

Marc Fichers
Secrétaire Général

Francis Giot
Président